DÉFINITION DE CAS SUR L'HYPONATRÉMIE AIGUË SYMPTOMATIQUE LIÉE À L'ADMINISTRATION DE SOLUTÉS INTRAVEINEUX

Déclarer tous les enfants et les adolescents de moins de 18 ans qui recevaient un soluté IV et ont présenté une hyponatrémie aiguë symptomatique pendant leur hospitalisation, ce qui inclut ceux qui reçoivent un soluté IV d'un hôpital général pendant le transfert, à l'urgence ou à la salle d'opération.

L'hyponatrémie aiguë symptomatique se définit comme :

1) une chute du sodium sérique par rapport à la plage normale (135 mmol/L à 145 mmol/L) à moins de 130 mmol/L en une période de 48 heures. (Dans le cas d'un enfant auparavant en santé hospitalisé pour une raison non urgente et à l'égard de qui on ne possède pas les valeurs de laboratoire de départ, un sodium sérique inférieur à 130 mmol/L dans les 48 heures suivant l'amorce du soluté IV sera accepté.)

   ET

2) accompagnée dans le temps d'au moins l'une des manifestations suivantes :
   - Convulsions
   - Diminution du niveau de conscience
   - Perte de connaissance
   - Arrêt respiratoire
   - Arrêt cardiaque
   - Décès

Critères d'exclusion

1) Prématurés de moins de 37 semaines d'âge gestationnel
2) Patients sous thérapie diurétique
3) Patients ayant d'importantes déperditions gastro-intestinales (p. ex., diarrhée, débit nasogastrique ou stomique correspondant à plus de 50 % de l'apport entérique total ou à plus de 15 mL/kg/jour si l'enfant ne prend rien par voie orale)
4) Patients en insuffisance cardiaque ou rénale
5) Patients ayant un diabète insipide connu
6) Patients ayant une acidocétose diabétique connue
7) Patients ayant une hyponatrémie chronique causée par d'autres étiologies